



# CHARTE BENEVOLES

En s'inscrivant comme bénévole dans le cadre du Giron des musiques du Pied du Jura 2026, la personne ou le groupe de personnes s'engage à avoir pris connaissance de la présente charte et à respecter les points suivants :

- Me présenter au stand d'information pour le personnel 30 minutes avant le début de ma tranche horaire.
- Respecter les horaires de travail annoncés sur ma confirmation d'inscription.
- Respecter les directives données par le responsable du poste et m'y référer en cas de question.
- Ne pas vendre de l'alcool aux moins de 16 ans, ni d'alcool fort aux moins de 18 ans.
- En cas de doute sur l'âge d'un client, demander une pièce d'identité et la vérifier.
- Refuser de vendre de l'alcool à une personne en état d'ébriété avancée.
- Avertir le responsable de poste en cas de doute sur tout comportement suspect.
- Chaque bénévole est individuellement responsable de ses actions. Aucune fraude et aucun vol ne seront tolérés. Le comité se réserve le droit d'exclure un bénévole en cas de comportement inadéquat. Tout acte répréhensible ou vol sera signalé automatiquement aux autorités compétentes.

Nous attendons de nos bénévoles un comportement respectueux envers les autres et vous invitons en particulier à ne pas consommer d'alcool pendant vos heures de bénévolat.

Un immense MERCI de mettre la main à la pâte et que la fête soit belle !

La commission des bénévoles